

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Programme Bilketa – Numérisation de fonds basques – Convention avec la Ville de Bordeaux.

Le programme Bilketa prévoit la numérisation de corpus documentaires basques, destinés à apparaître dans le portail dédié, au sein d'une bibliothèque numérique. Les documents retenus peuvent provenir de divers établissements liés au réseau des bibliothèques Bilketa.

Parmi les partenaires conventionnés, la bibliothèque municipale de Bordeaux, conserve des ouvrages remarquables de ce fonds basque qu'il apparaît souhaitable d'intégrer dans la prochaine campagne de numérisation, menée par la médiathèque de Bayonne sur ce thème.

La Ville de Bayonne, pilote du programme Bilketa, sera le maître d'ouvrage de la prestation de numérisation. Le traitement des documents appartenant à la bibliothèque de Bordeaux suppose la signature d'une convention.

Cette convention définit les points suivants :

- la bibliothèque de Bordeaux met à disposition ses documents (liste jointe au texte de la convention) aux fins de leur numérisation ;
- le rôle de chaque signataire dans l'opération de numérisation : la Ville de Bayonne assurera le suivi de la réalisation globale, la Ville de Bordeaux effectuera la vérification de la prestation pour ses documents ;
- les droits d'exploitation et de diffusion des documents numérisés : en particulier, la Ville de Bayonne pourra rendre visible sur le portail Bilketa les ouvrages basques de Bordeaux numérisés.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Maire de la Ville de Bordeaux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial